

L'an deux mille onze, le vingt cinq mai à dix huit heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix huit mai deux mille onze, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19

Membres titulaires présents ou représentés : 11

Pouvoirs : 2

Quorum atteint

Nombre de suffrages exprimés : 11

**Présents(es)**

André AUBERIC  
Marcel BAGARD,  
Jean-Marie BERTRAND

Marc BONNARD,  
Pierre COMBES  
Bruno LAGIER,

Corinne MOREL-DARLEUX  
Christine NIVOU  
Hervé RASCLARD,

**Pouvoirs**

Jean Pierre BUIX à Marc BONNARD, Michèle EYBALIN à Hervé RASCLARD

**Excusés(es)**

Annie AGIER, Marie BOUCHEZ, Jean-Pierre BUIX, Michèle EYBALIN, Jean François SIAUD, Gérard TENOUX.

\*\*\*\*\*

**Objet : Motion éducation au territoire et à l'environnement**

L'éducation au territoire et à l'environnement fait partie des cinq missions obligatoires des Parcs naturels régionaux et ceci depuis la création de cet outil de développement et de préservation des patrimoines. Cette mission a abouti à la mise en place, par les Parcs naturels régionaux, de programmes éducatifs innovants dans le domaine de la connaissance et de la préservation des patrimoines naturels et culturels, en direction de l'ensemble des publics, enfants ou adultes.

Au cours des dernières années, les Parcs naturels régionaux se sont retrouvés pour mener des actions et des réflexions communes dans ce domaine, tantôt au sein d'un réseau structuré comme le Réseau Education Environnement 05 et Ecrins ou comme le Réseau d'Education à l'Environnement Montagnard Alpin (REEMA), tantôt dans le cadre de relations plus informelles comme celles qui existent entre les Parcs naturels régionaux des Régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Au cours des derniers mois, les Pnr du Queyras, le Parc national des Ecrins et le SMBP ont éprouvé la nécessité d'affirmer un certain nombre de valeurs et principes d'action, destinés à préciser l'originalité de l'éducation au territoire et à l'environnement au sein des espaces protégés haut-alpins.

Le Président propose donc d'approuver ce texte qui doit également être voté par les instances délibératives du Parc naturel régional du Queyras et du parc national des Ecrins.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau approuve cette proposition et autorise le Président à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

Le Président,  
Hervé RASCLARD